

Source : <http://www.lalibre.be/actu/planete/normes-de-reduction-de-co2-les-eurodeputes-se-montrent-moins-ambitieux-que-prevu-5bb4d8bccd70d3638daee5e4>

Téléchargement 08 10 2018

Normes de réduction de CO2: les eurodéputés se montrent moins ambitieux que prévu

Belga Publié le – 03 10 2018



Les députés européens ont approuvé, mercredi en plénière, l'objectif d'une réduction de 40% des émissions de CO2 des voitures et camionnettes neuves d'ici 2030. Ce taux leur servira de référence dans les négociations à venir avec les Etats membres.

Contre les 30% de réduction proposés par la Commission européenne (par rapport aux mesures qui seront prises en 2021), les élus européens se sont donc prononcés à Strasbourg pour un objectif de 40%. Un objectif plus strict, mais qui est moins ambitieux que celui initialement proposé.

Le PPE soucieux des intérêts des constructeurs

En septembre dernier, la commission parlementaire de l'environnement s'était en effet montrée plus ambitieuse en avalisant un effort de 45% à l'horizon 2030. Le vote y avait cependant été très partagé et d'intenses tractations entre les formations politiques ont eu lieu ces dernières semaines. Le PPE, le groupe le plus important au sein de l'hémicycle, se montrait notamment soucieux des intérêts économiques des constructeurs automobiles et de la préservation de l'emploi dans les pays ayant une forte industrie automobile, comme l'Allemagne.

Il plaidait dès lors pour un objectif revu à la baisse de 35%, mais a finalement dû s'incliner sur ce point. "Il est encourageant de voir que la majorité du Parlement reconnaît la nécessité de se fixer des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de CO2. Nous regrettons cependant les réticences des conservateurs pour réellement sauver la planète", a estimé l'eurodéputée française, Karima Delli (Verts-ALE).

"Le Parlement européen est hélas encore trop timide face aux preuves accablantes du dérèglement climatique", a-t-elle ajouté. La réduction des émissions de CO2 des voitures particulières et des

véhicules utilitaires légers neufs (moins de 3,5 tonnes) doit en théorie permettre à l'UE de respecter ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris (COP21), à savoir une réduction de 40% des émissions générales de CO2 d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990.

La position des ministres de l'Environnement de l'UE sur la réduction des émissions des voitures neuves devrait être connue le 9 octobre prochain. Une fois celle-ci arrêtée, des négociations entre le Conseil et le Parlement européen débiteront.

Belga